

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2021

116x21

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURE DE MATERIEL ELECTRIQUE POUR LES SERVICES COMMUNAUX N°2021/FCS/0002

Autorisation de signature du marché avec le titulaire

Madame la conseillère déléguée aux marchés publics expose :

En application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la fourniture de matériel électrique pour les services communaux.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une période initiale qui démarre à la date de notification du contrat et s'achève le 31/12/2021 et pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29/03/2021 a émis un avis favorable quant à la proposition d'attribution de cet accord-cadre à SUDELEC pour un montant maximum annuel de 140 000.00€ HT.

Il s'avère indispensable de demander à l'assemblée délibérante qu'elle autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché avec l'entreprise retenue.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé de Madame la conseillère municipale déléguée aux marchés publics,

- AUTORISE le Maire à signer et à exécuter l'accord-cadre avec SUDELEC,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M.FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Avril 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI